AAFP Cherbourg	**Recommandations hygiène et sécurité des usagers**	*Création le 03/09/2024* *Version n° 1*

1° Objet et domaine d'application :

Conduite à tenir pour le personnel en cas d'aide à la toilette et au change pour les personnes que nous accompagnons.

2° Responsabilités :

Applicable à l'ensemble du personnel et des stagiaires.

3° Principe et but :

Appliquer les bonnes pratiques afin de prévenir les risques. Ces recommandations visent principalement à assurer l'hygiène et la sécurité des usagers.

Voici les points principaux à ce sujet :

1. Hygiène des mains :
   - Les professionnels de l'aide à domicile doivent maintenir une hygiène rigoureuse des mains, ce qui inclut l'entretien des ongles. **Les ongles doivent être courts et propres pour éviter la prolifération des bactéries et minimiser les risques de blessures ou d'infections pour les bénéficiaires.**

2. Vernis à ongles :
   - **Il est généralement déconseillé de porter du vernis à ongles ou des faux ongles pour des raisons d'hygiène et de sécurité.** Le vernis peut se fissurer ou s'écailler, créant des zones où des bactéries peuvent s'accumuler, et les faux ongles peuvent être un réservoir de germes difficiles à nettoyer correctement.

3. Réglementation :

   Même si ces pratiques relèvent surtout de recommandations de bonnes pratiques en matière d'hygiène, elles sont souvent intégrées dans **les protocoles internes** des établissements de soins**, des agences d'aide à domicile** ou des services de santé.

   Il n'y a pas nécessairement une loi spécifique qui interdit le port de vernis à ongles ou exige des ongles courts, mais ces recommandations sont fortement encouragées dans les milieux professionnels de la santé et de l'aide à domicile pour assurer un environnement sûr et hygiénique.

   En résumé, bien que ce ne soit pas expressément interdit par la loi, il s'agit d'une **norme professionnelle** largement adoptée et recommandée **pour le bien-être des bénéficiaires.**

Diffusion le : 04/09/2024	Destinataires : L'équipe AAFP